



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Transition climatique des copropriétés - Mobilisation de soutiens financiers pour les chantiers de rénovation globales techniquement complexes - « Résidence Bagatelle » 54-56 Rue des Perrières à Dijon.

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole, forte de son Plan Climat et Biodiversité dont le projet a été adopté le 26 septembre dernier, est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique de son territoire et de la lutte contre la précarité énergétique de ses habitants.

Au titre de sa politique de l'Habitat notamment, la Métropole accompagne la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Par délibération du 28 mars 2024, Dijon métropole a approuvé la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination de la rénovation globale des copropriétés donnant lieu à des chantiers techniquement complexes. Pour y répondre, les copropriétés devaient déposer leur candidature avant le 30 juin 2024.

La résidence Bagatelle située 54-56 Rue des Perrières à Dijon, qui compte 146 logements et présente une tour comportant 16 niveaux, a candidaté. Répondant à l'ensemble des critères de recevabilité, son dossier a été retenu. En conséquence, pour mener à bien son projet de rénovation, cette copropriété pourra bénéficier des aides spécifiques mobilisables par Dijon métropole conformément aux dispositions de l'AMI :

- un co-financement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), acteur pivot de la réalisation d'un projet de rénovation en collectif à un taux de 35 % applicable à un montant maximum de 600 € HT par logement ;
- un co-financement des prestations de Maîtrise d'Œuvre (notamment architecte) à un taux de 50 % applicable à un montant maximum de 1500 € HT par logement ;
- un « Coup de pouce » aux travaux de « Rénovation Bâtiments Basse Consommation (BBC) » dans la limite de 2 000€ par logement (consommation < 96 kWhEP/m²/an) ;
- une majoration de subvention pour les propriétaires-occupants aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes tels que définis par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), respectivement de l'ordre de 2 000 €, 3 000 € et 4 000 €.

Sur ces bases et au vu des informations disponibles à ce jour concernant les caractéristiques des copropriétaires de la résidence Bagatelle, le montant cumulé des subventions allouées par Dijon métropole au titre de l'AMI s'établirait à 482 160 € réparti de la manière suivante :

- 30 660 € pour le co-financement de l'AMO ;
- 109 500 € pour le co-financement des prestations de Maîtrise d'œuvre ;
- 292 000 € correspondant au « Coup de pouce Rénovation BBC » ;
- 50 000 € à destination des copropriétés-occupants aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes.

Le versement des subventions interviendra auprès du syndic, représentant le syndicat des copropriétaires, suivant les modalités précisées dans la convention de soutien financier jointe en annexe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** au syndicat de la copropriété Bagatelle sise 54-56 Rue des Perrières à Dijon, représenté par son syndic, un concours d'un montant total maximum de 482 160 € établi dans le cadre des dispositions rappelées ci-avant et dont le versement interviendra selon les modalités figurant dans la convention financière annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à ladite convention toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **de dire** que les dépenses afférentes aux subventions seront prélevées sur l'autorisation de programme prévue à cet effet ;
- **de subordonner** le versement des subventions à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de subvention et à la justification des dépenses réalisées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	